

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2077

7 septembre 2011

### SOMMAIRE

Actimage S.A. ....	99683	Holding Luxco 3 S.à r.l. ....	99674
Aerium Holdings S.A. ....	99696	Holding Luxco 4 S.à r.l. ....	99674
Bismuth Participations S.A. ....	99657	Hotelturist Investment S.A. ....	99675
BoI European Holdings S.à r.l. ....	99666	Howald Immobilière ....	99675
Build Management S.A. ....	99663	IBG VERSICHERUNGSMAKLER s.à.r.l. (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen) ....	99695
Café DUPA S.à r.l. ....	99653	ICBS S.A. ....	99696
Dassa Investissements S.A. ....	99660	Imalpa S.A. ....	99696
Fensch Triangle Finance S.A. ....	99672	Immoselect Luxembourg 2 Sibelius S.A. ..	99676
Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l. .....	99650	Interoute Communications Holdings S.A. .....	99676
Hansteen Luxembourg S.à r.l. ....	99650	Isar Consulting S.à r.l. ....	99695
Hansteen Miraustrasse S.à r.l. ....	99651	Kalitea S.A. ....	99674
Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l. ....	99652	Kalitea S.A. ....	99675
Hansteen Neuss S.à r.l. ....	99652	Keystone Management S.A. ....	99659
Hansteen Paderborn S.à r.l. ....	99652	Keystone Real Estate Investment .....	99650
Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l. ....	99656	Keystone Real Estate Placement .....	99650
Hansteen Pleidelsheim S.à r.l. ....	99656	Knightlights Property International S.A. .....	99695
Hansteen Porschestrasse S.à r.l. ....	99657	Lemagyc s.à r.l. ....	99672
Hansteen Querumer Forst S.à r.l. ....	99657	Le Monde Entier S.A. ....	99695
Hansteen Regensburg S.à r.l. ....	99658	Lilac Holding Lux S.à r.l. ....	99673
Hansteen Rodenbach S.à r.l. ....	99659	Lux Moebel TEC Sàrl .....	99674
Hansteen Soltau S.à r.l. ....	99659	Madeleine Finance S.A. ....	99675
Hansteen Tegel S.à r.l. ....	99663	Media Project International S.A. ....	99683
Hansteen Troisdorf S.à.r.l. ....	99666	Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. .....	99694
Hansteen Viersen S.à r.l. ....	99666	Palamon Collection S.à r.l. ....	99696
Hansteen Waldstrasse S.à r.l. ....	99672	Saentis (Deutschland) Holdings S.à r.l. ...	99664
Hastings & Cornwall S.A. ....	99675	TCP Publishing Holdco S.à r.l. ....	99676
Heco Reassurantie S.A. ....	99656	Union Retail REIT S.A. ....	99653
Hines Master Fund Management Company S.à r.l. ....	99659		
Holding Luxco 1 S.à r.l. ....	99673		
Holding Luxco 2 S.à r.l. ....	99674		

**Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.825.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant A.

2. M. Richard Phillip LOWES, administrateur de sociétés, né à Whitley Bay (Royaume-Uni) le 7 février 1954, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Luxembourg Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098397/16.

(110111925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Hansteen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.826.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant A.

2. M. Richard Phillip LOWES, administrateur de sociétés, né à Whitley Bay (Royaume-Uni) le 7 février 1954, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098398/16.

(110111902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Keystone Real Estate Placement, Société en Commandite par Actions,**

**(anc. Keystone Real Estate Investment).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 158.162.

—  
L'an deux mil onze, le sept juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en Commandite par Actions "KEYSTONE REAL ESTATE INVESTMENT", avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, en date du 5 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 661 du 7 avril 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 158162.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

qui désigne Madame Anne LAUER, employée, demeurant à L-2740 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESNER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Modification de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il existe une Société en la forme d'une Société en Commandite par Actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de KEYSTONE REAL ESTATE PLACEMENT."

2) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Premier résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il existe une Société en la forme d'une Société en Commandite par Actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de KEYSTONE REAL ESTATE PLACEMENT."

*Frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN; A. LAUER; N. GLOESNER P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31084. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098473/60.

(110112116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Hansteen Miraustrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.672.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Miraustrasse S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098399/16.

(110111714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.133.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Neukirchen-Vluyn S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098400/16.

(110111717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Hansteen Neuss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.133.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Neuss S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098401/16.

(110111723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Hansteen Paderborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.677.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Paderborn S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098402/16.

(110111733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Union Retail REIT S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.411.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 juin 2011*

Il résulte des dites résolutions que:

1. Madame Christine Clarke demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 8 juin 2011.

2. Monsieur Mark Terry, demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni a démissionné de sa fonction de l'administrateur de la Société avec effet au 27 juin 2011.

3. Monsieur Alexis Gisselbrecht, née le 27 février 1978 à Strasbourg, France et demeurant professionnellement, 60 Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni a été nommé administrateur de la Société avec effet au 8 juin 2011 pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- Samantha Pepper
- Alexis Gisselbrecht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 juin 2011.

*Pour Union Retail REIT S.A.*

Delloula Aouinti

*Administrateur*

Référence de publication: 2011104767/27.

(110118286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

---

**Café DUPA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Café Hélios.

Siège social: L-4818 Rodange, 77, avenue Docteur Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 162.070.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**ONT COMPARU**

1. Madame Joanna Elzbieta PRAZANOWSKA, buffetière, née à Brzeg Dolny (Pologne) le 29 novembre 1985, de nationalité polonaise, demeurant à F-57570 Cattenom, 9 rue Général Leclerc;

2. Madame Gheorghita DOGARU, buffetière, née à Slatina (Roumanie) le 1<sup>er</sup> septembre 1981, de nationalité roumaine, demeurant à L-2230 Luxembourg, 61, Rue du Fort Neipperg;

Ci-après désignées collectivement les «Comparantes».

Lesquelles Comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet principal l'exploitation d'un commerce de café-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que la petite restauration.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prendra la dénomination de «Café DUPA S.à r.l.».

La société exploitera l'enseigne commerciale «Café Hélios».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article soient respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) du/des mandataire(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes les autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contracte(nt) à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier (1<sup>er</sup>) et se termine le trente et un (31) décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, respectivement, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont toutes été souscrites par:

1) Madame Joanna Elzbieta PRAZANOWSKA, pré-qualifiée, .....	80 parts sociales
2) Madame Gheorghita DOGARU, pré-qualifiée, .....	<u>20 parts sociales</u>
TOTAL .....	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00.-EUR) se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Les Comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

#### *Avertissement*

L'attention des Comparantes a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations (notamment, autorisation de commerce et autorisation de débit de boissons alcooliques) requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associées représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la Société est fixée à L-4818 Rodange, 77, avenue du Docteur Gaasch.
- 2) Sont nommées gérants technique et administratif de la Société et ce, pour une durée indéterminée:
  - Gérant technique: Madame Gheorghita DOGARU, pré-qualifiée;
  - Gérant administratif: Madame Joanna Elzbieta PRAZANOWSKA, pré-qualifiée;

Les gérants technique et administratif ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance et l'engager valablement par leur signature conjointe.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. PRAZANOWSKA, G. DOGARU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2011. Relation: MER/2011/1365. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098211/127.

(11011948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.199.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098403/16.

(110111742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Heco Reassurantie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.417.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale  
des actionnaires tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2011*

L'Assemblée élit Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Erik Peter HENNY,

- Monsieur Dick MOLL,

- Monsieur Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée nomme Réviseur Indépendant CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & Co. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2011.

*Pour la société HECO REASSURANTIE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011098883/19.

(110111231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Hansteen Pleidelsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.361.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Hansteen Pleidelsheim S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098404/16.

(110112012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Hansteen Porschestraße S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 113.925.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Hansteen Porschestraße S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098405/16.

(110111306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Hansteen Querumer Forst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.678.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Hansteen Querumer Forst S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098406/16.

(110112021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Bismuth Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 90.629.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-septième jour de juin.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

FIGERBIELLA SRL, société à responsabilité limitée de droit italien, avec siège social en Italie à Biella (BI) Via Aldo Moro 3/A, cap 13900, immatriculée auprès du registre des sociétés de Biella sous le codice fiscale numéro 01458610027,

ici représentée par Madame Georgina BASTOS-RIBEIRO, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1.- que la société «BISMUTH PARTICIPATIONS S.A.», ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, RCS Luxembourg B numéro 90.629 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 4 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 155 du 14 février 2003.

2.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3.- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

4.- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5.- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé

6.- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7.- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65.469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8.- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9.- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur, aux administrateurs et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

10.- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Georgina Bastos, Ribeiro, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 juillet 2011. LAC/2011/30136. (Reçu 75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099163/60.

(110112720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Hansteen Regensburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.271.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg,.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Regensburg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098407/16.

(110112027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Keystone Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 157.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011098461/12.

(110112189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Hines Master Fund Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 115.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cintia Procaci.

Référence de publication: 2011098415/10.

(110111959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Hansteen Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.272.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Hansteen Rodenbach S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098408/16.

(110112211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Hansteen Soltau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 116.358.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Hansteen Soltau S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098409/16.

(110111431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Dassa Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 150.336.

L'an deux mille onze, le trente-juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DASSA INVESTISSEMENTS S.A.», avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 2 février 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 150.336.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kévin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Perrine CLEMENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 15.231.000,- par création de 152.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune;

2. Souscription de 152.000 actions nouvelles par incorporation de 2 créances certaines liquides et exigibles.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions deux cent mille euros (EUR 15.200.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) à quinze millions deux cent trente-et-un mille euros (EUR 15.231.000,-), par la création et l'émission de cent cinquante-deux mille (152.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par l'apport de créances détenues envers la société «DASSA INVESTISSEMENTS S.A.» par les sociétés citées ci-après.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires de la société.

*Intervention - Souscription - Libération*

L'actionnaire unique déclare souscrire à soixante-dix-sept mille cinq cent vingt (77.520) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune,

et la société «LOUV S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.272,

représentée par Monsieur Kevin DE WILDE, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 juin 2011,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt (74.480) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent cinquante-deux mille (152.000) actions nouvellement émises ont été entièrement libérées par l'apport d'une créance que les intervenants détiennent envers la société «DASSA INVESTISSEMENTS S.A.», de sorte que la somme de quinze millions deux cent mille euros (EUR 15.200.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Evaluation - Rapport de l'apport*

L'apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté 29 juin 2011, dressé par le réviseur d'entreprises agréé indépendant à savoir la société TEAMAUDIT S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, représentée par Monsieur Jean Bernard ZEIMET conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

#### *Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de la conversion d'obligations convertibles d'un montant de EUR 15.200.000 ne correspond pas au moins au nombre des 152.000 actions nouvelles à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 29 juin 2011.»

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

#### *Troisième résolution:*

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

#### **« Art. 5.**

5.1. Le capital social est fixé à quinze millions deux cent trente-et-un mille euros (EUR 15.231.000,-), divisé en cent cinquante-deux mille trois cent dix (152.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ces mêmes comparants et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand eleven, on the thirtieth of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "DASSA INVESTISSEMENTS S.A.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 150.336 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10<sup>th</sup> of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 221 of the February 2<sup>nd</sup>, 2010.

The meeting is presided by Mr. Kévin DE WILDE, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Perrine CLEMENT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Ahcène BOULHAIS, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Increase of the capital to the extent of 15.200.000.-EUR in order to raise it from the amount of 31.000.-EUR to 15.231.000.-EUR by the issue of 152.000 new shares, with a nominal value of 100.-EUR each

2. Subscription and payment of the new 152.000 shares
3. Amendment of the article 5 of the articles of association
4. Miscellaneous

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by fifteen million two hundred thousand Euros (EUR 15,200,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR) up to fifteen million two hundred thirty-one thousand Euros (EUR 15,231,000) by the creation and issue of one hundred fifty-two thousand (152,000) new shares, with a nominal value of one hundred Euros (100.-EUR) each.

*Second resolution*

The meeting decides to admit to the subscription of the 152,000 new shares:

*Intervention - Souscription - Liberation*

- The sole shareholder declares to subscribe to seventy-seven thousand five hundred twenty (77.520) shares, with a par value of hundred (100.-).

- "LOUV S.à r.l.", having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 89.272

represented by Mr Kevin DE WILDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal dated on June 30<sup>th</sup>, 2011; after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Said appearing person declares to subscribe to seventy-four thousand four hundred eighty (74.480) shares, with a par value of hundred (100.-).

The full payment for such new shares were done by a contribution in kind of a debt held by the appearing persons towards to "DASSA INVESTISSEMENTS S.A." so that the amount of fifteen million two hundred thousand Euros (EUR 15,200,000.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it

*Assessment - Contribution report*

The contribution has been valued and described in a report, dated June 29<sup>th</sup>, 2011, drawn up by the independent auditor ("réviseur d'entreprises") TEAMAUDIT S.A., with registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, represented by Mr. Jean Bernard ZEIMET, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

*Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de la conversion d'obligations convertibles d'un montant de EUR 15.200.000 ne correspond pas au moins au nombre des 152.000 actions nouvelles à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 29 juin 2011.»

Such report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

*Third resolution:*

Consequently, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5.1 of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

« **Art. 5.**

5.1. The subscribed share capital is set at fifteen million two hundred and thirty one thousand euro (EUR 15,231,000.-) consisting of one hundred fifty-two thousand and three hundred ten (152,310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.»

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately five thousand three hundred Euros (EUR 5,300.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Signé: K. DE WILDE, P. CLEMENT, A. BOULHAIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. LAC/2011/30338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098270/180.

(110111485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Hansteen Tegel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.150.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Tegel S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098410/16.

(110111801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Build Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.127.

Il résulte des décisions des actionnaires de la Société au 13 mai 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Sam Block III, né le 28/12/1972 à Tennessee, USA, avec adresse professionnelle à 57, Berkeley Square, bâtiment Lansdowne House, W1J6ER, London, UK, de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 28 avril 2011;

- que l'assemblée a nommé Erica Kathleen Herberg, née le 08/06/1974 à North Carolina, USA, avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004- 2505 Washington DC, USA, comme nouveau membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 13 mai 2011 jusqu'à l'assemblée générale de l'approbation des comptes au 31 décembre 2013 qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Build Management S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011099789/20.

(110112802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

**Saentis (Deutschland) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.355.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

FELDBERG (DEUTSCHLAND) HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg») section B, number 139.356.

duly represented by Mr. Max MAYER, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1.- That the limited liability company «SAENTIS (DEUTSCHLAND) HOLDINGS S.à r.l.”, with registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg (“Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg “), section B, under the number 139.355, (hereinafter referred to as the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, then notary residing in Luxembourg-City, on the 9<sup>th</sup> day of June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1647 of the 4<sup>th</sup> day of July 2008.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the managers of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is approximately valued at EUR 750,-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

**A COMPARU:**

FELDBERG (DEUTSCHLAND) HOLDINGS S. à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.356

dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée «SAENTIS (DEUTSCHLAND) HOLDINGS S.à r.l.", avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.355, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1647 du 4 juillet 2008.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu à ce jour de la société dissoute.

7.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée aux gérants de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à environ 750,-EUR.

*Constatacion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2497. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102090/102.

(110116606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

**Hansteen Troisdorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.506.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Troisdorf S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098411/16.

(11011815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Hansteen Viersen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.134.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Viersen S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098412/16.

(11011825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**BoI European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 109.306,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.935.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, a chartered corporation incorporated in Ireland with limited liability (registered number C-1) having its head office at 40 Mespil Road, Dublin 4, Ireland,

hereby represented by Frédéric Pilorget, lawyer, with its professional address at 33 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to and be filed with this notarial deed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it is the sole shareholder (the Shareholder) of BOI European Holdings S.à r.l. (the Company), which has been incorporated on 20 May 2009 pursuant to a deed (published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N°1426 dated 23 July 2009) of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the articles of association of the Company having been amended several time as and for the last time on 9 January 2011 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 798 dated 22 April 2011),

II. that the Shareholder holds all of the shares representing all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at GBP 120,142 (one hundred twenty thousand one hundred and forty-two pounds Sterling), divided into 1,397 (one thousand three hundred and ninety-seven) shares having a nominal value of GBP 86 (eighty-six pounds Sterling) each and that, therefore, the Shareholder can pass the following resolutions of the sole shareholder of the Company;

III. that the items in respect of which the Shareholder adopts the resolutions of the sole shareholder of the Company are:

(1) reduction of the share capital of the Company by an amount of GBP 10,836 (ten thousand eight hundred and thirty-six pounds Sterling) in order to bring it from its present amount of GBP 120,142 (one hundred twenty thousand one hundred and forty-two pounds Sterling) to GBP 109,306 (one hundred nine thousand three hundred and six pounds Sterling) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of the 126 (one hundred and twenty-six) shares of class H held by the Shareholder in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of GBP 449,800,427 (four hundred forty nine million eight hundred thousand four hundred twenty seven pounds Sterling) (the Repurchase Price) which is the Cancellation Value per Share (as defined in the articles of association of the Company (the Articles)), which is calculated on the basis of the interim accounts dated 27 June 2011 (the Interim Accounts) and in accordance with the Articles;

(2) subsequent amendments to article 5 of the Articles in order to reflect the changes adopted under item (1) above; and

(3) amendment to the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under item (1) above with power and authority to any manager of the Company and any employee of Interconsult, Luxembourg International Consulting SA, to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the shares made under item (1) above.

After due consideration, the Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of GBP 10,836 (ten thousand eight hundred and thirty-six pounds Sterling) in order to bring the share capital from its current amount of GBP 120,142 (one hundred twenty thousand one hundred and forty-two pounds Sterling), represented by 1,397 (one thousand three hundred and ninety seven) shares with a nominal value of GBP 86 (eighty-six pounds Sterling) each to GBP 109,306 (one hundred nine thousand three hundred and six pounds Sterling) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares held by the Shareholder for the Repurchase Price, i.e. an aggregate repurchase price of GBP 449,800,427 (four hundred forty nine million eight hundred thousand four hundred twenty seven pounds Sterling), which is equal to the Cancellation Value per Share (as defined in the Articles) for the Repurchased Shares and the Shareholder acknowledges that the Cancellation Value per Share is calculated on the basis of the Interim Accounts and in accordance with the Articles.

The Interim Accounts after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder resolves that the Repurchase Price shall be allocated in the accounts of the Company, as follows:

(i) GBP 10,836 (ten thousand eight hundred and thirty-six pounds Sterling) shall correspond to the share capital reduction following the cancellation of the Repurchased Shares pursuant to this first resolution;

(ii) GBP 261,336,795 (two hundred sixty one million three hundred and thirty six thousand seven hundred ninety-five pounds Sterling) shall be taken out of the share premium account of the Company;

(iii) GBP 188,452,796 (one hundred eighty-eight million four hundred fifty two thousand seven hundred ninety six pounds Sterling) shall be taken out of the retained earnings of the Company.

The Shareholder acknowledges that, in accordance with the Articles, on the basis of the Interim Accounts, the Company has sufficient available distributable reserves (including share premium and excluding the legal reserve) and profits to proceed to (i) the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price and (ii) the above allocation.

The Shareholder resolves to accept and record the intervention of the Shareholder, represented by Mr Frédéric Pilorget, prenamed, relating to the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price. The proxy from the Shareholder has been attached to the present deed and signed as described above.

The Shareholder declares to accept the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price, with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

**" 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at GBP 109,306.-(one hundred and nine thousand three hundred and six pounds Sterling), represented by 1,271 (one thousand two hundred and seventy-one) shares with a par value of GBP86.-(eighty-six pounds Sterling) each. The shares are divided into:

- 126 (one hundred and twenty-six) Class A1 ordinary shares (the Class A1 Shares),
- 263 (two hundred and sixty-three) Class A2 ordinary shares (the Class A2 Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class A3 ordinary shares (the Class A3 Shares, and together with the Class A1 Shares and the Class A2 Shares, the Class A Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class B preferred shares (the Class B Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) C preferred shares (the Class C Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class D preferred shares (the Class D Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class E preferred shares (the Class E Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class F preferred shares (the Class F Shares), and
- 126 (one hundred and twenty-six) Class G preferred shares (the Class G Shares),

5.2 The shares are and will remain in registered form.

A register of holder(s) of the shares in the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection. Ownership of the shares will be exclusively established by inscription in the said register.

The Company will recognise only one holder per share. Where a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attaching to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Class A Shares to Class G Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects (save as may be otherwise set out in the Articles). All shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the relevant shareholder so directs, be removed and cancelled with the effect that the issued number of that class of shares and the share capital of the Company are reduced accordingly.

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

The profits (and on a return of capital, the assets of the Company available for distributions) which the Company may decide to distribute shall be applied as follows in any year in which the board of managers of the Company resolves to make any distribution of dividends:

- (i) the holders of Class G Shares shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (ii) the holders of Class F Shares shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (iii) the holders of Class E Shares shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (iv) the holders of Class D Shares shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (v) the holders of Class C Shares shall, fifth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (vi) the holders of Class B Shares shall, sixth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares; and
- (vii) the holders of Class A Shares shall, tenth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

All amounts applied under the preceding paragraph shall be applied rateably between each holder of Class A Shares to Class G Shares.

### 5.3 -Repurchase

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). A repurchase of shares must be approved by a resolution of the sole shareholder or assembly of shareholders of the Company, as applicable. Any redemption or repurchase shall be in the following order of priority, namely:

- (i) Class G Shares;
- (ii) Class F Shares;
- (iii) Class E Shares;
- (iv) Class D Shares;
- (v) Class C Shares; and
- (vi) Class B Shares.

In the case of redemption of a class of shares, the holders of such class of shares shall receive the Cancellation Value per Share for each share it holds that is repurchased and cancelled."

*Third resolution*

The Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company and any employee of Interconsult, Luxembourg International Consulting SA, to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under first resolution above and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

*Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 2,500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu:*

THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, une société établie en Irlande ayant une responsabilité limitée (numéro d'enregistrement C-1) ayant son siège principal sis au 40 Mespil Road, Dublin 4, Irlande, ici représentée par Frédéric Pilorget, avocat résidant professionnellement au 33, avenue J. F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique (l'Associé) de BOI European Holdings S.à r.l. (la Société) qui a été constituée suivant un acte (publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°1426 en date du 23 juillet 2009) de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 mai 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 9 janvier 2011 de Maître Carlo Wersandt, notaire demeurant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°798 en date du 22 avril 2011,

II. Que l'Associé détient la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis et souscrit de la Société, établi à GBP 120.142 (cent vingt-mille cent quarante-deux livres Sterling), divisé en 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales avec une valeur nominale de GBP 86 (quatre-vingt six livres Sterling) chacune, et que par conséquent, l'Associé est apte à prendre les résolutions de l'associé unique portant sur les points suivants de l'ordre du jour;

III. Que les points à l'ordre du jour sont les suivants:

(1) réduction du capital social de la Société d'un montant de GBP 10.836 (dix mille huit cent trente-six livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 120.142 (cent vingt mille cent quarante-deux livres Sterling) à un montant de GBP 109.306 (cent neuf mille trois cent six livres Sterling) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive de 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe H détenues par l'Associé dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Rachetées), pour un montant de rachat total de GBP 449.800.427 (quatre cent quarante-neuf millions huit cent mille quatre cent vingt-sept livres Sterling) (le Prix de Rachat) correspondant à la Valeur Nominale d'Annulation par Part (telle que définie dans les statuts de la Société (les Statuts)), calculée sur la base des comptes intérimaires en date du 27 juin 2011 (les Comptes Intérimaires) et conformément aux Statuts;

(2) modifications consécutives de l'article 5. des Statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point (1) ci-dessus;

(3) modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point (1) ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé d'Interconsult, Luxembourg International Consulting S.A., afin de procéder individuellement à l'inscription de l'annulation des parts sociales résultant du point (1) ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

L'Associé décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de GBP 10.836 (dix mille huit cent trente-six livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 120.142 (cent vingt mille cent

quarante-deux livres Sterling) représenté par 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 86 (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, à un montant de GBP 109.306 (cent neuf mille trois cent six livres Sterling) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive de l'intégralité des Parts Sociales Rachetées détenues par l'Associé au Prix de Rachat, soit à un prix de rachat total de GBP 449.800.427 (quatre cent quarante-neuf millions huit cent mille quatre cent vingt-sept livres Sterling), égal à la Valeur Nominale d'Annulation par Part (telle que définie dans les Statuts), pour les Parts Sociales Rachetées, et l'Associé reconnaît que la Valeur Nominale d'Annulation par Part est calculée en fonction des Comptes Intérimaires et conformément aux Statuts.

Les Comptes Intérimaires ayant été dûment paraphés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé décide que le Prix de Rachat sera affecté de la manière suivante dans les comptes de la Société:

(i) GBP 10.836 (dix mille huit cent trente-six livres Sterling) correspondront à la réduction du capital social consécutive à l'annulation des Parts Sociales Rachetées en vertu de cette première résolution;

(ii) GBP 261.336.795 (deux cent soixante-et-un millions trois cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-quinze livres Sterling) seront prélevées sur le compte de prime d'émission de la Société;

(iii) GBP 188.452.796 (cent quatre-vingt-huit millions quatre cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-seize livres Sterling) seront prélevées sur les bénéfices non répartis de la Société.

L'Associé reconnaît que, conformément aux Statuts, sur la base des Comptes Intérimaires, la Société dispose de réserves distribuables (y inclus la prime d'émission et à l'exclusion de la réserve légale) et de bénéfices suffisants afin de procéder (i) au rachat des Parts Sociales Rachetées au Prix de Rachat, et (ii) à l'affectation ci-dessus.

L'Associé décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention de l'Associé, représenté par

M. Frédéric Pilorget, susnommé, relative au rachat des Parts Sociales Rachetées au Prix de Rachat. La procuration de l'Associé a été annexée au présent acte et signée comme indiqué ci-dessus.

L'Associé déclare accepter le rachat des Parts Sociales Rachetées au Prix de Rachat, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

#### **" Art. 5. Capital social.**

5.1 - Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 109.306 (cent neuf mille trois cent six livres Sterling) représenté par 1.271 (mille deux cent soixante et onze) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 86 (quatre-vingt six livres Sterling) chacune. Les parts sociales sont divisées de la façon suivante:

- 126 (cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts de Classe A1),
- 263 (deux cent soixante-trois) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts de Classe A2),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A3 (les Parts de Classe A3 et, ensemble avec les Parts de Classe A1 et les Parts de Classe A2, les Parts de Classe A),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe B (les Parts de Classe B),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe C (les Parts de Classe C),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe D (les Parts de Classe D),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe E (les Parts de Classe E),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe F (les Parts de Classe F),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe G (les Parts de Classe G).

5.2 - Les parts sociales sont et resteront nominatives.

Un registre des associés de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie exclusivement par une inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Si une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les Parts de Classe A jusqu'aux Parts de Classe G constituent des classes de parts sociales séparées de la Société, mais doivent avoir un rang pari passu à tous les égards (sauf disposition contraire des présents Statuts). Toutes les parts sociales rachetées ou autrement acquises par la Société seront, à la demande de l'associé concerné, supprimées et annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre de parts sociales de cette classe et du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales confèrent à leur porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

Les bénéfices (et en cas de remboursement de capital, les actifs de la Société disponibles en vue des distributions) que la Société peut décider de distribuer doivent être répartis de la manière suivante pour toute année au cours de laquelle le conseil de gérance de la Société décide de faire une distribution de dividendes:

(i) les porteurs de Parts de Classe G sont en droit, en premier par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(ii) les porteurs de Parts de Classe F sont en droit, en second par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(iii) les porteurs de Parts de Classe E sont en droit, en troisième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(iv) les porteurs de Parts de Classe D sont en droit, en quatrième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(v) les porteurs de Parts de Classe C sont en droit, en cinquième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(vi) les porteurs de Parts de Classe B sont en droit, en sixième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égales à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(vii) les porteurs de Parts de Classe A sont en droit, en dixième par ordre de priorité, de percevoir le solde de toutes les distributions des dividendes restants.

Tous les montants répartis sous le précédent paragraphe doivent être répartis proportionnellement entre chaque porteur de Parts de Classe A jusqu'aux Parts de Classe G.

### 5.3 -Rachat

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les) dite(s) classe(s). Un rachat de parts sociales doit être approuvé par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés la Société, le cas échéant. Tout achat ou rachat se fera suivant l'ordre de priorité suivante:

- (i) Parts de Classe G;
- (i) Parts de Classe F;
- (i) Parts de Classe E;
- (i) Parts de Classe D;
- (i) Parts de Classe C; et
- (i) Parts de Classe B.

Dans le cas du rachat d'une classe de parts sociales, les détenteurs de parts sociales faisant partie de cette classe de parts sociales percevront un montant équivalent à la Valeur Nominale d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe concernée qu'ils détiennent et qui ont été rachetées et annulées."

### Troisième résolution

L'Associé décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Interconsult, Luxembourg International Consulting S.A. afin d'inscrire individuellement dans le registre des associés l'annulation des Parts Sociales Rachetées conformément à la première résolution ci-dessus et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 2.500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: F. PILORGET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30416. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100839/303.

(110115230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Hansteen Waldstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.360.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2011*

1. M. Morgan Lewis JONES a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Paul Robert RODGER, administrateur de sociétés, né à Alexandria (Royaume-Uni) le 22 mars 1979, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Waldstrasse S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011098413/16.

(110111839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Lemagyc s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4621 Differdange, 51, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 145.073.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

LEMAGYC Sàrl

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011098499/13.

(110111872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Fensch Triangle Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.097.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le six juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

**A COMPARU:**

Mademoiselle Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de REGENCY BUSINESS BASE S.A, société de droit luxembourgeois dont le siège social est établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.686,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, 30 juin 2011.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

a) que la société anonyme FENSCH TRIANGLE FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 108.097, (la "Société"), a constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 981 du 4 octobre 2005,

et que les statuts n'ont été pas été modifiés depuis lors.

- b) que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- c) que REGENCY BUSINESS BASE S.A. est seul propriétaire des actions (l'"Actionnaire Unique");
- d) que l'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,
- e) que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 avril 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
- f) L'Actionnaire Unique déclare encore que
- l'activité de la Société a cessé;
  - l'Actionnaire Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 avril 2011, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
  - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;
  - que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats;
  - que les livres et documents de la sociétés seront conservés pendant la durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. LAC/2011/31091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099294/55.

(110113505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Lilac Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.967.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011098504/13.

(110111345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Holding Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098416/10.

(110111699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Holding Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 148.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098418/10.

(110111698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Holding Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 152.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098420/10.

(110111697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Holding Luxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 152.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098422/10.

(110111696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Lux Moebel TEC Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13-15, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 150.975.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au bureau de comptabilité Gilbert BERNABEI, L-4155 Esch-sur-Alzette, 25, rue Léon Jouhaux en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011*

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale décide que Monsieur DONDINI Daniel demeurant à F-57140 Norroy-le-Veneur, 26, rue de Plesnois cède 25 parts sociales à Madame CUZZI Laurette demeurant à F-57140 Norroy-le-Veneur, 26, rue de Plesnois.

Pour copie conforme

Mondorf-les-Bains, le 1<sup>er</sup> juillet 2011

Référence de publication: 2011098521/14.

(110111653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Kalitea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 86.321.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 juillet 2011*

Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs. Monsieur REGGIORI Robert est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur Daniele MARIANI ne renouvelle plus son mandat.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
KALITEA S.A.  
Régis DONATI  
Administrateur

Référence de publication: 2011098467/18.

(110112473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Hastings & Cornwall S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 78.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098424/9.

(110112338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Hotelturist Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
HOTELTURIST INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2011098425/11.

(110111868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Kalitea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.321.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KALITEA S.A.  
Régis DONATI / Robert REGGIORI  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011098466/12.

(110111953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Howald Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 13.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098426/9.

(110112095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Madeleine Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 46.135.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MADELEINE FINANCE SA

Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

*Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2011098532/13.

(110111531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Immoselect Luxembourg 2 Sibelius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098430/10.

(110112313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.435.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011098432/11.

(110112537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

**TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 873.375,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 155.441.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of the month of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TCP Publishing Holdco S.à r.l. (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated as a société à responsabilité limitée by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 7<sup>th</sup> September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2275 of 25<sup>th</sup> October 2010. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Me Gérard Lecuit on 15<sup>th</sup> March 2011, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Me Philippe Hoffmann, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the 174,000 class A shares, 174,000 class B shares, 174,000 class C shares, 174,000 class D shares and 174,0100 class E shares are present or represented so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

A. Increase of the issued share capital of the Company from eight hundred and seventy thousand Euro (EUR 870,000) to eight hundred and seventythree thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 873,375) by the issue of:

- six hundred and seventy-five (675) new class A ordinary shares;

- six hundred and seventy-five (675) new class B ordinary shares;
- six hundred and seventy-five (675) new class C ordinary shares;
- six hundred and seventy-five (675) new class D ordinary shares;
- six hundred and seventy-five (675) new class E ordinary shares;

each with a nominal value of one Euro (EUR 1) each against a contribution in cash of three thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 3,375) as more fully set forth in the table below:

Subscriber	Class of Shares	Number of New Shares
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	A	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	A	187
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	A	4
RTH Global Partners L.P. ....	A	7
Total Class A . . . . .		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	B	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	B	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	B	3
RTH Global Partners L.P. ....	B	7
Total Class B . . . . .		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	C	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	C	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	C	3
RTH Global Partners L.P. ....	C	7
Total Class C . . . . .		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	D	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AI (A) L.P. ....	D	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	D	3
RTH Global Partners L.P. ....	D	7
Total Class D . . . . .		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	E	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	E	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	E	3
RTH Global Partners L.P. ....	E	7
Total Class E . . . . .		675

and subscription to the new shares by

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., an English limited partnership registered with the Companies House under number LP 11888, with its principal place of business at 35, Portman Square, WH1 6LR London, United Kingdom, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4517547, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4379609, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P. , acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iv) RTH Global Partners L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number CP63388, with its principal place of business at 48-50, Esplanade JE – JE1 4HH St. Helier, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

in the proportions set forth hereabove and payment of the total subscription price by a contribution in cash;

B. Amendment of article 5.1 of the articles of the association of the Company so as to reflect the decisions to be taken on the above items as follows:

**“ Art. 5. Share Capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at eight hundred and seventy-three thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 873,375) divided into:

- 174,675 class A shares,
- 174,675 class B shares,
- 174,675 class C shares,
- 174,675 class D shares,
- 174,675 class E shares,

being together referred to as the “shares”, each share with a nominal value of one Euro (EUR 1) and with such rights and obligations set out in the present articles of association.”

C. Acknowledgement of the resignation of Mr Francesco Moglia as class A manager of the Company and appointment of Mr Riccardo Zorzetto, born on 16<sup>th</sup> May 1981 in Caprino Veronese (Italy) residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg as new class A manager of the Company with effect from the date hereof for an unlimited period.

The decisions taken by the meeting are as follows:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from eight hundred and seventy thousand Euro (EUR 870,000) to eight hundred and seventy-three thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 873,375) by the issue of:

- six hundred and seventy-five (675) new class A ordinary shares;
- six hundred and seventy-five (675) new class B ordinary shares;
- six hundred and seventy-five (675) new class C ordinary shares;
- six hundred and seventy-five (675) new class D ordinary shares;
- six hundred and seventy-five (675) new class E ordinary shares;

each with a nominal value of one Euro (EUR 1) each against a contribution in cash of three thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 3,375) as more fully set forth in the table below:

Subscriber	Class of Shares	Number of New Shares
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. . . . . .	A	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. . . . . .	A	187
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. . . . . .	A	4
RTH Global Partners L.P. . . . . .	A	7
Total Class A . . . . .		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. . . . . .	B	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. . . . . .	B	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. . . . . .	B	3
RTH Global Partners L.P. . . . . .	B	7
Total Class B . . . . .		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. . . . . .	C	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. . . . . .	C	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. . . . . .	C	3
RTH Global Partners L.P. . . . . .	C	7
Total Class C . . . . .		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. . . . . .	D	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. . . . . .	D	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. . . . . .	D	3
RTH Global Partners L.P. . . . . .	D	7
Total Class D . . . . .		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. . . . . .	E	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. . . . . .	E	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. . . . . .	E	3
RTH Global Partners L.P. . . . . .	E	7
Total Class E . . . . .		675

Thereupon

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., an English limited partnership registered with the Companies House under number LP 11888, with its principal place of business at 35, Portman Square, WH1 6LR London, United Kingdom, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4517547, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4379609, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

(iv) RTH Global Partners L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number CP63388, with its principal place of business at 48-50, Esplanade JE - JE1 4HH St. Helier, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA;

subscribed to the new shares as set forth in the table above.

All the subscribers are here represented by Me Nora Filali, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies.

Proof of the payment was given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in the manner set out in item B of the Agenda.

#### *Third resolution*

The meeting resolved to acknowledge the resignation of Mr Francesco Moglia as class A manager of the Company and to appoint Mr Riccardo Zorzetto, born on 16<sup>th</sup> May 1981 in Caprino Veronese (Italy) residing professionally at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg as new class A manager of the Company with effect from the date hereof for an unlimited period.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholders signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le vingtième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de TCP Publishing Holdco S.à r.l. (désignée ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2275 du 25 octobre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Me Gérard Lecuit, prénoté, le 15 mars 2011, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Philippe Hoffmann, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les 174.000 parts sociales de classe A, 174.000 parts sociales de classe B, 174.000 parts sociales de classe C, 174.000 parts sociales de classe D et 174.000 parts sociales de classe E sont présentes ou représentées de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

A. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de huit cent soixante-dix mille Euros (EUR 870.000) à huit cent soixante-treize mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 873.375) par l'émission de:

- six cent soixante-quinze (675) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A;
- six cent soixante-quinze (675) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B;
- six cent soixante-quinze (675) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C;
- six cent soixante-quinze (675) nouvelles parts sociales ordinaires de classe D;
- six cent soixante-quinze (675) nouvelles parts sociales ordinaires de classe E;

d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire de trois mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 3.375) tel que plus amplement décrit au tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	A	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	A	187
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	A	4
RTH Global Partners L.P. ....	A	7
Total Classe A .....		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	B	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	B	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	B	3
RTH Global Partners L.P. ....	B	7
Total Classe B .....		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	C	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	C	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	C	3
RTH Global Partners L.P. ....	C	7
Total Classe C .....		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	D	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	D	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	D	3
RTH Global Partners L.P. ....	D	7
Total Classe D .....		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	E	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	E	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	E	3
RTH Global Partners L.P. ....	E	7
Total Classe E .....		675

et souscription aux nouvelles parts sociales par

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) LP, une limited partnership de droit anglais immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP 11888, ayant son principal lieu d'activités au 35, Portman Square, WH1 6LR Londres, Royaume-Uni, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P., Inc., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée suivant le droit de Guernsey sous le numéro 50118, avec siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4517547, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital

Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4379609, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., agissant à son tour par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iv) RTH Global Partners L.P., une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CP63388, ayant son principal lieu d'activités au 48-50, Esplanade JE-JE1 4HH St. Helier, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

dans les proportions indiquées ci-dessus et paiement de la totalité du prix de souscription par un apport en numéraire;

B. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte à refléter les décisions qui seront prises sur les points à l'ordre du jour comme suit:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à huit cent soixante-treize mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 873.375) divisé en:

- 174.675 parts sociales de classe A,
- 174.675 parts sociales de classe B,
- 174.675 parts sociales de classe C,
- 174.675 parts sociales de classe D,
- 174.675 parts sociales de classe E,

étant ensemble désignées les «parts sociales», chaque part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et avec les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts.»

C. Constatation de la démission de M. Francesco Moglia en tant que gérant de classe A de la Société et nomination de M. Riccardo Zorzetto, né le 16 mai 1981 à Caprino Veronese (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet à la date des présentes pour une durée indéterminée.

Les décisions prises par l'assemblée sont les suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de huit cent soixante-dix mille Euros (EUR 870.000) à huit cent soixante-treize mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 873.375) par l'émission de:

- six cent soixante-quinze (675) nouvelles parts sociales ordinaires de classe A;
- six cent soixante-quinze (675) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B;
- six cent soixante-quinze (675) nouvelles parts sociales ordinaires de classe C;
- six cent soixante-quinze (675) nouvelles parts sociales ordinaires de classe D;
- six cent soixante-quinze (675) nouvelles parts sociales ordinaires de classe E;

d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire de trois mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 3.375) tel que plus amplement décrit dans le tableau ci-dessous:

Souscripteurs	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	A	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	A	187
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	A	4
RTH Global Partners L.P. ....	A	7
Total Classe A . . . . .		<u>675</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	B	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	B	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	B	3
RTH Global Partners L.P. ....	B	7
Total Classe B . . . . .		<u>675</u>
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	C	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	C	188

Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	C	3
RTH Global Partners L.P. ....	C	7
Total Classe C . . . . .		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	D	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	D	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	D	3
RTH Global Partners L.P. ....	D	7
Total Classe D . . . . .		675
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P. ....	E	477
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P. ....	E	188
Trilantic Capital Partners Group VI L.P. ....	E	3
RTH Global Partners L.P. ....	E	7
Total Classe E . . . . .		675

et souscription aux nouvelles parts sociales par

(i) Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., une limited partnership de droit anglais immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP 11888, ayant son principal lieu d'activités au 35, Portman Square, WH1 6LR, Londres, Royaume-Uni, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) L.P. Inc., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Management Ltd, une société constituée suivant le droit de Guernsey sous le numéro 50118, avec siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4HL;

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4517547, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iii) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., une limited partnership constituée sous le droit du Delaware, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4379609, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., agissant à son tour par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis;

(iv) RTH Global Partners L.P., une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro CP63388, ayant son principal lieu d'activités au 48-50 Esplanade, JE-JE1 4HH St. Helier, agissant par son general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., agissant elle-même par son general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, Etats-Unis. Tous les souscripteurs sont ici représentés par Me Nora Filali, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant.

Preuve du paiement a été donnée au notaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société tel qu'indiqué au point B de l'ordre du jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de constater la démission de Monsieur Francesco Moglia en tant que gérant de classe A de la Société et de nommer Monsieur Riccardo Zorzetto, né le 16 mai 1981 à Caprino Veronese (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet à la date des présentes pour une durée indéterminée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantEs et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les mandataires ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. FILALI, P. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2011. Relation: LAC/2011/18943. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011093862/357.

(110106211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Actimage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 68.492.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2011*

Prolongation des mandats de l'administrateur unique et du commissaire,

- De l'administrateur unique:

Monsieur Christophe MEGEL,

né le 5 mai 1965 à Mulhouse (F),

demeurant à L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen

- Du commissaire:

VERICOM SA

RCS Luxembourg B 51.203

siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy

Les mandats prolongés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes de l'année 2016.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100793/21.

(110115325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Media Project International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.222.

—  
L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

- La société anonyme de droit italien dénommée Servizio Italia S.p.A., ayant son siège social à Salita di S. Nicola da Tolentino, 1/B, Roma, Italie, inscrite auprès de la Chambre de Commerce de Rome sous le numéro REA: RM-334093, code fiscal: 00451690580,

ici représentée par Mme Concetta Demarinis, employée privée, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2011, laquelle procuration reste annexée au présent acte, après avoir été signée «NE VARIETUR» par le comparant et le notaire soussigné,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Media Project International S.A., ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 132.222,

constituée par acte notarié le 19 septembre 2007, publié au Mémorial C N-2487, daté du 2 novembre 2007.

Ensuite le comparant, ès qualités qu'il agit déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 32.000,00 (trente deux mille Euros), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société a responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en Media Project S.à.r.l..

2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et relative décharge.

3. Nomination d'un ou plusieurs gérants.

4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne, sans dissolution, mais en continuant comme entité légale en Italie la société luxembourgeoise le tout, en conformité aux dispositions légales.

5. Modification de la dénomination de «Media Project S.à.r.l.» en «Media Project S.r.l.», et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

«Oggetto Sociale:

La società ha per oggetto le seguenti attività:

La Società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'ideazione, la realizzazione, l'acquisto, la vendita e la distribuzione di format televisivi, serie TV, filmati cinematografici e quant'altro per TV, canali satellitari, TV multicanale, TV multiplatforma per la rete web, internet e per la telefonia mobile, ivi compresa la commercializzazione degli stessi;

- la produzione e post-produzione di films, documentari, spots, filmati industriali, corporate, telepromozioni, fiction, quiz, programmi televisivi, video con immagini reali e sintetiche, sigle e promo di animazione grafica 2D -3D fotomontaggi digitali e quant'altro abbia bisogno di un supporto di immagini e video;

- lo svolgimento, non nei confronti del pubblico e non in via esclusiva, dell'attività finanziaria di holding e cioè l'assunzione, detenzione e gestione di partecipazioni e titoli pubblici e privati, non finalizzate all'alienazione ma allo scopo di stabilire legami durevoli, in società aventi oggetto o scopo analogo a quello indicato nel presente articolo o strumentale e/o connesso al proprio oggetto sociale, con espressa esclusione dell'esercizio nei confronti del pubblico delle attività finanziarie di cui all'art. 106 del D.Lgs. 1 settembre 1993 n. 385.»

6. Décharge à donner aux gérants démissionnaires et nominations statutaires.

7. Approbation d'une situation comptable intérimaire de la société au 31 mai 2011 régis sur la loi italienne.

8. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

9. Divers.

#### **Following the English translation of the above agenda:**

1. Transformation of the Company from a joint stock company (S.A.) into a Limited Liability Company (S.à r.l.) in order to put them in conformity with the Luxembourg laws on limited liability Company (S.à r.l.) and change of the name of the company in Media Project S.à r.l.;

2. Acceptance of the resignation of the directors and statutory auditor granting them full discharge;

3. Appointment of one or more managers;

4. Transfer of the statutory registered office, the principal place of business and the central administration from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy and incorporation of the Company under Italian laws, without prior dissolution of the Company but in continuation as legal entity in Italy of the Luxembourg company, all this in conformity with Luxembourg law;

5. Amendment of the corporate name from "Media Project S.à r.l." into "Media Project S.r.l.", and complete restatement of the articles of association so as to conform them to Italian law, and more particularly on this subject determination of the duration of the company ending on December 31st, 2050 and modification of its purpose in order to be read in Italian language as follows:

«Oggetto Sociale:

La società ha per oggetto le seguenti attività:

La Società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'ideazione, la realizzazione, l'acquisto, la vendita e la distribuzione di format televisivi, serie TV, filmati cinematografici e quant'altro per TV, canali satellitari, TV multicanale, TV multiplatforma per la rete web, internet e per la telefonia mobile, ivi compresa la commercializzazione degli stessi;

- la produzione e post-produzione di films, documentari, spots, filmati industriali, corporate, telepromozioni, fiction, quiz, programmi televisivi, video con immagini reali e sintetiche, sigle e promo di animazione grafica 2D -3D fotomontaggi digitali e quant'altro abbia bisogno di un supporto di immagini e video;

- lo svolgimento, non nei confronti del pubblico e non in via esclusiva, dell'attività finanziaria di holding e cioè l'assunzione, detenzione e gestione di partecipazioni e titoli pubblici e privati, non finalizzate all'alienazione ma allo scopo di stabilire legami durevoli, in società aventi oggetto o scopo analogo a quello indicato nel presente articolo o strumentale e/o connesso al proprio oggetto sociale, con espressa esclusione dell'esercizio nei confronti del pubblico delle attività finanziarie di cui all'art. 106 del D.Lgs. 1 settembre 1993 n. 385.»

6. Discharge of resigning managers and statutory managers appointments;

7. Approval of the interim financial accounts of the Company at May 31st, 2011 prepared in accordance with Italian law;

8. Appointment of agents with powers to represent the Company in Luxembourg and Italy in all instances and all administrative, fiscal and other necessary or appropriate with respect to the formalities and steps to take in connection with the transfer of registered office;

9. Miscellaneous.

L'actionnaire unique après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligation, prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transformer la forme juridique de la société, laquelle, de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en Media Project S.à r.l.,

avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société Media Project S.à r.l. se lisent comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Media Project S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 32.000,00 (trente deux mille Euros), représenté par 16.000 (seize mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Suite à la transformation en SARL qui précède, la totalité du capital social de la société est toujours détenu par le même associé.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission des administrateurs, du commissaire aux comptes et du réviseur actuellement en fonction jusqu'à ce jour, à savoir:

##### *Conseil d'administration:*

Monsieur Marco Sterzi, conseiller économique, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 LUXEMBOURG;

Monsieur Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant professionnellement à au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 LUXEMBOURG

Madame Francesca Docchio, employée privée, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 LUXEMBOURG

##### *Commissaire aux comptes:*

Monsieur Julien Nicaud, employé privé, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 LUXEMBOURG

L'associé unique décide de leur accorder bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'associé unique décide ensuite de nommer, pour une durée indéterminée, comme nouveau gérant unique de la société, la personne suivante:

Dott. Fabio Pepe, né à Taranto (TA) Italie, le 5.8.1961, demeurant professionnellement au 31, Via Nicotera, I-00195 Roma.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie,

et plus spécialement à Via Nicotera, n.31, I-00195 Roma, Italie, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 31 mai 2011. Une copie de cette situation comptable est annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de «Media Project S.à r.l.» en «MEDIA PROJECT S.R.L.»;
- fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie;
- et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

### « 3. Oggetto sociale.

3.1. La Società ha per oggetto le seguenti attività:

- l'ideazione, la realizzazione, l'acquisto, la vendita e la distribuzione di format televisivi, serie TV, filmati cinematografici e quant'altro per TV, canali satellitari, TV multicanale, TV multiplatforma per la rete web, internet e per la telefonia mobile, ivi compresa la commercializzazione degli stessi;

- la produzione e post-produzione di films, documentari, spots, filmati industriali, corporate, telepromozioni, fiction, quiz, programmi televisivi, video con immagini reali e sintetiche, sigle e promo di animazione grafica 2D -3D fotomontaggi digitali e quant'altro abbia bisogno di un supporto di immagini e video;

- lo svolgimento, non nei confronti del pubblico e non in via esclusiva, dell'attività finanziaria di holding e cioè l'assunzione, detenzione e gestione di partecipazioni e titoli pubblici e privati, non finalizzate all'alienazione ma allo scopo di stabilire legami durevoli, in società aventi oggetto o scopo analogo a quello indicato nel presente articolo o strumentale e/o connesso al proprio oggetto sociale, con espressa esclusione dell'esercizio nei confronti del pubblico delle attività finanziarie di cui all'art. 106 del D.Lgs. 1 settembre 1993 n. 385.»

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur dont question ci-après, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

## «STATUTO NORME RELATIVE AL FUNZIONAMENTO DELLA SOCIETA' "Media Project - Società a responsabilità limitata":

### Titolo I - Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

#### 1. Denominazione.

1.1. E' costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione sociale di "Media Project -Società a responsabilità limitata".

#### 2. Sede e domicilio dei soci

2.1. La società ha sede nel Comune di Roma, all'indirizzo risultante dall'apposita iscrizione eseguita presso il Registro delle Imprese di Roma, ai sensi dell'art. 111-ter delle disposizioni di attuazione del codice civile.

2.2. L'organo amministrativo ha la facoltà di istituire e di sopprimere ovunque unità locali operative (quali, a titolo meramente esemplificativo, succursali, filiali o uffici amministrativi senza stabile rappresentanza), ovvero di trasferire la sede sociale nell'ambito del Comune indicato al precedente paragrafo 2.1; spetta invece ai soci deliberare il trasferimento della sede in un Comune differente da quello indicato al precedente paragrafo 2.1. e di istituire, modificare o sopprimere sedi secondarie.

2.3. Il domicilio dei soci, per tutti i rapporti con la Società, si intende a tutti gli effetti quello comunicato alla società; è onere del socio comunicare il cambiamento del proprio domicilio. In mancanza dell'indicazione del domicilio da parte del socio, si fa riferimento alla residenza anagrafica.

#### 3. Oggetto sociale.

3.1. La Società ha per oggetto le seguenti attività: -l'ideazione, la realizzazione, l'acquisto, la vendita e la distribuzione di format televisivi, serie TV, filmati cinematografici e quant'altro per TV, canali satellitari, TV multicanale, TV multiplatforma per la rete web, internet e per la telefonia mobile, ivi compresa la commercializzazione degli stessi;

- la produzione e post-produzione di films, documentari, spots, filmati industriali, corporate, telepromozioni, fiction, quiz, programmi televisivi, video con immagini reali e sintetiche, sigle e promo di animazione grafica 2D -3D fotomontaggi digitali e quant'altro abbia bisogno di un supporto di immagini e video;

- lo svolgimento, non nei confronti del pubblico e non in via esclusiva, dell'attività finanziaria di holding e cioè l'assunzione, detenzione e gestione di partecipazioni e titoli pubblici e privati, non finalizzate all'alienazione ma allo scopo di stabilire legami durevoli, in società aventi oggetto o scopo analogo a quello indicato nel presente articolo o strumentale e/o connesso al proprio oggetto sociale, con espressa esclusione dell'esercizio nei confronti del pubblico delle attività finanziarie di cui all'art. 106 del D.Lgs. 1 settembre 1993 n. 385.

#### 4. Durata.

4.1. La durata della Società è stabilita sino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata.

## **Titolo II - Capitale - Finanziamenti - Partecipazione Sociale**

### **5. Capitale.**

5.1. Il capitale sociale è fissato in Euro 32.000,00 (trentaduemila virgola zero zero) ed è diviso in quote, come per legge.

5.2. La decisione di aumento del capitale sociale può essere assunta in deroga al disposto dell'art. 2464 c.c. in ordine alla necessità di eseguire i conferimenti in danaro.

5.3. In caso di conferimento avente ad oggetto una prestazione d'opera o di servizi da parte di un socio a favore della Società, la polizza assicurativa o la fideiussione bancaria, prestate a supporto di detto conferimento, possono essere, in qualsiasi momento, sostituite con il versamento, a titolo di cauzione a favore della Società, del corrispondente importo in danaro.

5.4. Ai soci spetta il diritto di sottoscrivere le quote emesse in sede di aumento del capitale sociale in proporzione alla percentuale di capitale da ciascuno di essi posseduta.

5.5. Il diritto di sottoscrivere le quote di nuova emissione in sede di aumento del capitale sociale deve essere esercitato dai soci entro 30 (trenta) giorni dal ricevimento della comunicazione, inviata dagli amministratori a ciascun socio, recante l'avviso di offerta in opzione delle nuove quote, salvo che la decisione dei soci di aumentare il capitale sociale non stabilisca un termine maggiore di 30 (trenta) giorni per l'esercizio del predetto diritto di opzione.

5.6. Coloro che esercitano il diritto di sottoscrivere le quote di nuova emissione in sede di aumento del capitale sociale, purché ne facciano contestuale richiesta, hanno diritto di prelazione nella sottoscrizione delle quote non optate dagli altri soci, a meno che la decisione di aumento del capitale sociale non lo escluda; se l'aumento di capitale non viene sottoscritto dai soci per l'intero, sia per opzione che per prelazione delle quote inoptate, l'organo amministrativo può eseguirne il collocamento presso terzi estranei alla compagine sociale, a meno che la decisione di aumento del capitale non lo escluda.

5.7. I soci possono decidere che la sottoscrizione delle quote emesse in sede di aumento del capitale sociale sia riservata, nel caso in cui l'interesse della Società lo esiga, a terzi estranei alla compagine sociale; in tal caso, spetta ai soci non consenzienti il diritto di recesso di cui all'art. 2473 cod. civ.

5.8. Il capitale potrà essere aumentato a pagamento -mediante nuovi conferimenti in danaro o in natura - o a titolo gratuito - mediante passaggio di riserve disponibili a capitale - in forza di deliberazione dell'assemblea dei soci, da adottarsi con le maggioranze previste per la modifica del presente atto costitutivo.

### **6. Finanziamenti soci e Titoli di debito.**

6.1. La società potrà ricevere dai soci versamenti volontari in conto capitale e a fondo perduto che, ai sensi della normativa in materia, non costituiscano forme vietate di raccolta del risparmio. I soci potranno altresì effettuare finanziamenti volontari, anche non in proporzione alle rispettive quote di partecipazione al capitale sociale, con o senza interessi, alla società, nei limiti e con le modalità di cui alla deliberazione del Comitato Interministeriale per il Credito ed il Risparmio del 3 marzo 1994 e di ogni altra successiva disposizione normativa od altre delibere del sopracitato Comitato in merito, nonché in ottemperanza alla normativa tempo per tempo vigente in materia.

6.2. Salvo diversa determinazione, i versamenti effettuati dai soci a favore della Società devono considerarsi infruttiferi.

Per il rimborso dei finanziamenti dei soci si applica l'art. 2467 cod. civ.

6.3 La società può emettere titoli di debito, in conformità a quanto stabilito dalla legge, in seguito a decisione dell'assemblea dei soci adottata con il voto favorevole dei soci che rappresentino almeno i quattro quinti del capitale sociale.

### **7. Riduzione del capitale.**

7.1. Il capitale potrà essere ridotto nei casi e con le modalità di legge, mediante deliberazione dell'assemblea dei soci, da adottarsi con le maggioranze previste per la modifica del presente Statuto.

7.2. In caso di riduzione del capitale per perdite, può essere omesso il preventivo deposito presso la sede sociale, almeno otto giorni prima dell'assemblea, della relazione dell'organo amministrativo sulla situazione patrimoniale della Società e delle osservazioni del collegio sindacale o del revisore, se nominati, qualora consti il consenso unanime di tutti i soci. La rinuncia a detto deposito deve essere confermata in sede assembleare e deve risultare dal relativo verbale.

### **8. Diritti dei soci.**

8.1. I diritti sociali spettano ai soci in proporzione alla partecipazione da ciascuno di essi posseduta nel capitale della Società.

### **9. Partecipazioni e loro trasferimento.**

9.1. Nel caso di comproprietà di una partecipazione, i diritti dei comproprietari devono essere esercitati da un rappresentante comune, nominato secondo le modalità previste dagli artt. 1105 e 1106 cod. civ.

9.2. Nel caso di pegno, usufrutto o sequestro delle partecipazioni si applica l'art. 2352 cod. civ.

9.3. Le partecipazioni sono liberamente alienabili per atto tra vivi; tuttavia agli altri soci spetta il diritto di prelazione per l'acquisto, ai sensi del successivo paragrafo 9.4.

9.4. Nel caso alienazione della quota sociale o di parte di essa, sia a soci che a terzi, spetta agli altri soci il diritto di prelazione all'acquisto a parità di condizioni, in proporzione alla quota da ciascuno posseduta. A tal fine, il socio che intende alienare deve comunicare agli altri soci a mezzo raccomandata con avviso di ricevimento, la proposta, il prezzo

e le modalità del trasferimento; il diritto di prelazione deve essere esercitato, a pena di decadenza, entro trenta giorni dalla ricezione della comunicazione, a mezzo lettera raccomandata con avviso di ricevimento spedita all'offerente. Coloro che esercitano il diritto di prelazione, purché ne facciano contestuale richiesta, hanno diritto di prelazione in proporzione nell'acquisto delle quote che siano rimaste non prelazionate.

9.5. Agli effetti del presente articolo, per alienazione della quota sociale e dei diritti di sottoscrizione e di prelazione di cui al presente statuto, si intende qualunque negozio concernente la piena o la nuda proprietà, o l'usufrutto di detti quote o diritti (ivi compresi, a titolo meramente esemplificativo, la compravendita, la permuta, la donazione, il conferimento in società, la costituzione di rendita, la dazione in pagamento, la cessione "in blocco", "forzata" o "coattiva", ecc.), in forza del quale si consegua, in via diretta o indiretta, il mutamento di titolarità di detti quote o diritti.

9.6. Ove si tratti di alienazione a titolo gratuito od oneroso per atto tra vivi con corrispettivo infungibile, agli altri soci spetta il diritto di prelazione, disciplinato con le medesime modalità descritte nei commi che precedono, ove applicabili, con l'unica particolarità che il prelazionante dovrà corrispondere all'alienante a titolo oneroso o al donatario un somma in valuta legale di valore nominale pari al valore effettivo di ciò per cui è stato esercitato il diritto di prelazione, da determinarsi ai sensi dell'art. 2473 cod. civ.

9.7. Di fronte alla Società, il trasferimento delle quote non produce effetto che in seguito agli adempimenti di legge, nel rispetto della clausola di prelazione.

9.8. La mancata comunicazione ai soci dell'offerta di alienazione delle quote comporta l'inefficacia dell'alienazione stessa nei confronti della Società.

#### **10. Morte del socio.**

10.1. Nel caso di subentro di più eredi o legatari nella quota del defunto, costoro nominano un rappresentante comune e si applicano gli artt. 1105 e 1106 cod. civ.

### **Titolo III - Decisioni dei soci**

#### **11. Decisioni dei soci.**

11.1. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

11.2. In ogni caso, sono riservate alla competenza dei soci:

11.2.1. l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;

11.2.2. la nomina e la revoca dell'organo amministrativo;

11.2.3. la nomina, nei casi previsti dalla legge, dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;

11.2.4. le modificazioni dell'atto costitutivo;

11.2.5. le decisioni di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale od una rilevante modificazione dei diritti dei soci.

11.3. Non possono partecipare alle decisioni, sia nelle forme di cui al successivo paragrafo 11.4, che nelle forme di cui al successivo art. 12, i soci morosi.

11.4. Le decisioni dei soci, salvo quanto previsto al successivo art. 12, sono adottate mediante consultazione scritta.

11.5. In caso di consultazione scritta, dovrà essere redatto apposito documento scritto, dal quale dovranno risultare con chiarezza:

11.5.1. l'argomento oggetto della decisione;

11.5.2. il contenuto e le risultanze della decisione e le eventuali autorizzazioni alla stessa conseguenti;

11.5.3. l'indicazione dei soci consenzienti;

11.5.4. l'indicazione dei soci contrari ed astenuti e, su richiesta degli stessi, i motivi della contrarietà, ovvero dell'astensione;

11.5.5. la sottoscrizione di tutti i soci, sia consenzienti, sia astenuti, che contrari.

11.6. Copia del documento di cui al precedente paragrafo 11.5 dovrà essere trasmessa a tutti i soci, i quali, entro i cinque giorni successivi, dovranno trasmettere alla Società apposita dichiarazione, scritta in calce alla copia del documento ricevuta, nella quale dovranno esprimere il proprio voto favorevole o contrario, ovvero l'astensione, indicando, se ritenuto opportuno, il motivo della loro contrarietà o astensione; la mancanza di dichiarazione dei soci entro il termine suddetto, equivale a voto contrario. Le comunicazioni previste nel presente paragrafo potranno avvenire con qualsiasi mezzo e/o sistema di comunicazione che consenta un riscontro della spedizione e del ricevimento, compresi il fax e la posta elettronica.

11.7. Ogni socio ha il diritto di partecipare alle decisioni di cui al presente articolo ed il suo voto vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

11.8. Le decisioni dei soci sono prese con il voto favorevole della maggioranza dei votanti, che rappresentano almeno la metà del capitale sociale.

11.9. Le decisioni dei soci, adottate ai sensi del presente articolo, dovranno essere trascritte, senza indugio, nel Libro delle decisioni dei soci.

## **12. Assemblea.**

12.1. Con riferimento alle materie indicate nel precedente art. 11.2 ai paragrafi 11.2.4 e 11.2.5, in tutti gli altri casi espressamente previsti dalla legge, ovvero quando lo richiedano uno o più amministratori od un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci debbono essere adottate mediante deliberazione assembleare, nel rispetto del metodo collegiale.

12.2. A tal fine l'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo, anche fuori del Comune dove è posta la sede sociale, purché in Italia.

12.3. L'assemblea viene convocata dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione, ovvero da uno degli amministratori con avviso spedito almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza, con lettera raccomandata, ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, fatto pervenire ai soci al domicilio eletto o alla loro residenza (nel caso di convocazione a mezzo telefax, posta elettronica o altri mezzi similari, l'avviso deve essere spedito al numero di telefax, all'indirizzo di posta elettronica o allo specifico recapito che siano stati espressamente comunicati dal socio). Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il luogo, il giorno e l'ora dell'adunanza, nonché l'elenco delle materie da trattare.

12.4. Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risultasse validamente costituita; comunque, anche in seconda convocazione le decisioni dovranno essere adottate con le medesime maggioranze previste in prima convocazione. L'avviso potrà prevedere ulteriori convocazioni, qualora anche la seconda non raggiungesse il quorum necessario.

12.5. In mancanza di formale convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è presente l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e sindaci, se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione degli argomenti. Se gli amministratori od i sindaci, se nominati, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della Società, nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

## **13. Svolgimento dell'assemblea.**

13.1. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico, dal presidente del consiglio di amministrazione o dall'amministratore più anziano. In caso di assenza o impedimento di questi, il presidente dell'assemblea sarà eletto dalla maggioranza dei presenti.

13.2. L'assemblea nomina un segretario, anche non socio e, se necessario, uno o più scrutatori, anche non soci.

13.3. Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

13.4. È possibile tenere le adunanze dell'assemblea con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati e ciò alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

13.4.1. che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, che provvederanno alla formalizzazione e sottoscrizione del verbale;

13.4.2. che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

13.4.3. che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

13.4.4. che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;

13.4.5. che siano indicati nell'avviso di convocazione -salvo che si tratti di assemblea tenuta ai sensi del precedente art. 12.5 - i luoghi audio/video collegati a cura della Società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente ed il soggetto verbalizzante; dovranno inoltre essere predisposti tanti fogli presenze quanti sono i luoghi audio/video collegati in cui si tiene la riunione.

## **14. Diritto di voto e quorum assembleari.**

14.1. A ciascun socio spetta un numero di voti proporzionale alla sua partecipazione.

14.2. Hanno diritto di intervenire all'assemblea i soci che alla data in cui si tiene l'adunanza risultano tale in base alle norme di legge.

14.3. Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare per delega scritta, che dovrà essere conservata dalla Società.

14.4. L'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la metà del capitale sociale.

14.5. L'assemblea approva, a maggioranza dei presenti, le modalità di voto, su proposta del presidente. Il voto deve essere palese, o comunque espresso con modalità tali da consentire l'individuazione dei soci dissenzienti.

14.6. L'assemblea delibera a maggioranza assoluta dei presenti, salvo che nei casi previsti dal precedente art. 11.2, paragrafi 11.2.4 ed 11.2.5, per i quali è richiesto il voto favorevole di tanti i soci che rappresentino i due terzi del capitale sociale.

14.7. Restano comunque salve le altre disposizioni del presente Statuto che, per particolari delibere, richiedono diverse specifiche maggioranze.

#### **15. Verbale dell'assemblea.**

15.1. Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale, sottoscritto dal presidente e dal segretario o dal notaio, ove richiesto dalla legge.

15.2. Il verbale deve indicare la data dell'assemblea e, anche in allegato, l'identità dei partecipanti ed il capitale rappresentato da ciascuno; deve altresì indicare le modalità ed il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti e dissenzienti. Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.

15.3. Il verbale dell'assemblea, anche se redatto per atto pubblico, deve essere trascritto nel Libro delle Decisioni dei Soci.

### **Titolo IV - Amministrazione - Rappresentanza**

#### **16. Amministrazione.**

16.1. La Società potrà essere amministrata, in base a quanto stabilito all'atto della nomina, da un amministratore unico, o due o più amministratori con poteri e firma congiunta o disgiunta o da un consiglio di amministrazione, composto da un numero variabile di membri, da un minimo di tre ad un massimo di nove.

16.2. Gli amministratori potranno essere anche non soci. Non possono essere nominati alla carica di amministratore e, se nominati, decadono dall'ufficio, coloro che si trovano nelle condizioni previste dall'art. 2382 cod. civ.

#### **17. Nomina e sostituzione degli amministratori.**

17.1. Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per quel tempo più limitato che verrà stabilito dai soci all'atto della loro nomina.

17.2. In caso di nomina fino a revoca o dimissioni, è consentita la revoca degli amministratori in ogni tempo e senza necessità di motivazione, ovvero di giusta causa.

17.3. Gli amministratori sono rieleggibili.

17.4. Nel caso sia stato nominato il consiglio di amministrazione, se per qualsiasi causa vengono meno uno o più consiglieri, si applica l'art. 2386 cod. civ.

17.5. La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.

#### **18. Presidente.**

18.1. Nel caso in cui la Società sia amministrata da un consiglio di amministrazione, questi elegge tra i suoi membri un presidente, se non vi ha provveduto l'assemblea.

#### **19. Decisioni degli amministratori.**

19.1. Nel caso la Società sia amministrata da un consiglio di amministrazione, le decisioni dello stesso, salvo quanto previsto al successivo art. 20.1, possono essere adottate mediante consultazione scritta.

19.2. In caso di decisioni adottate mediante consultazione scritta, dovrà essere redatto apposito documento scritto, dal quale dovrà risultare con chiarezza:

19.2.1. l'argomento oggetto della decisione;

19.2.2. il contenuto e le risultanze della decisione e le eventuali autorizzazioni alla stessa conseguenti;

19.2.3. l'indicazione degli amministratori consenzienti, contrari o astenuti e, su richiesta degli stessi, l'indicazione del motivo della loro contrarietà o astensione;

19.2.4. la sottoscrizione di tutti gli amministratori, consenzienti, astenuti e contrari.

19.3. Copia di tale documento dovrà essere trasmessa a tutti gli amministratori, i quali, entro i due giorni successivi, dovranno trasmettere alla Società apposita dichiarazione, scritta in calce alla copia del documento ricevuta, nella quale dovranno esprimere il proprio voto favorevole o contrario, ovvero l'astensione, indicando, se ritenuto opportuno, il motivo della loro contrarietà o astensione; la mancanza di dichiarazione degli amministratori entro il termine suddetto equivale a voto contrario. Le trasmissioni previste nel presente paragrafo potranno avvenire con qualsiasi mezzo e/o sistema di comunicazione che consenta un riscontro della spedizione e del ricevimento, compresi il fax e la posta elettronica.

19.4. Le decisioni del consiglio di amministrazione sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica; in caso di parità, prevale il voto di chi presiede.

19.5. Le decisioni degli amministratori, adottate ai sensi del presente articolo, dovranno essere trascritte nel Libro delle decisioni degli amministratori.

19.6. Con la maggioranza di cui al precedente paragrafo 19.4, gli amministratori possono stabilire di rimettere la decisione su particolari argomenti o su specifiche operazioni alla delibera del consiglio di amministrazione, da adottarsi con metodo collegiale.

#### **20. Decisioni collegiali degli amministratori.**

20.1. Con riferimento alle materie indicate dall'art. 2475, comma 5, cod. civ. ovvero nel caso di cui al precedente art. 19.6, ovvero in tutti gli altri casi previsti dalla legge o dai presenti patti sociali, le decisioni del consiglio d'amministrazione debbono essere adottate mediante deliberazione collegiale.

20.2. A tal fine il consiglio di amministrazione:

20.2.1. viene convocato dal presidente mediante avviso spedito con lettera raccomandata, ovvero, con qualsiasi altro mezzo idoneo allo scopo (per esempio fax, posta elettronica), almeno tre giorni prima dell'adunanza e in caso di urgenza con telegramma o fax da spedirsi almeno un giorno prima, nei quali vengono fissate la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno;

20.2.2. si riunisce presso la sede sociale o altrove, purché in Italia.

20.3. Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervergono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci, se nominati, sono presenti o informati della riunione.

20.4. E' possibile tenere le riunioni del consiglio di amministrazione con interventi dislocati in più luoghi audio/video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

20.4.1. che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;

20.4.2. che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;

20.4.3. che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;

20.4.4. che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

20.5. Il consiglio di amministrazione delibera validamente, in forma collegiale, con la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica a maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità, prevale il voto di chi presiede. Il voto non può essere dato per rappresentanza.

20.6. Le deliberazioni del consiglio di amministrazione adottate ai sensi del presente articolo sono constatate da verbale da trascriversi nel Libro delle Decisioni degli Amministratori. Quando l'organo amministrativo è costituito da più amministratori non come Consiglio, anche le loro riunioni sono disciplinate dalle norme stabilite nel presente articolo e nel precedente articolo 19, per quanto applicabili.

#### **21. Competenze degli amministratori.**

21.1. L'organo amministrativo, qualunque sia la sua strutturazione, ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, esclusi quelli che la legge o i presenti patti sociali riservano espressamente ai soci.

21.2. Nel caso di nomina del consiglio amministrazione, questo può delegare proprie attribuzioni, a norma e con i limiti di cui all'art. 2381 cod. civ., a un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti, ovvero a uno o più dei propri componenti, anche disgiuntamente. Il comitato esecutivo, ovvero l'amministratore o gli amministratori delegati, potranno compiere tutti gli atti di ordinaria e straordinaria amministrazione che risulteranno dalla delega conferita dal consiglio di amministrazione, con le limitazioni e le modalità indicate nella delega stessa.

#### **22. Rappresentanza della Società.**

22.1. La firma sociale e la rappresentanza legale della Società di fronte ai terzi ed in giudizio spetta all'amministratore unico, o ai più amministratori nei modi stabiliti in sede di nomina, o al presidente del consiglio di amministrazione e eventualmente all'amministratore delegato.

22.2. L'organo amministrativo può conferire procure speciali per uno o più specifici atti a favore di una o più persone, anche non socie, purché nell'atto di conferimento vengano determinati l'oggetto e i poteri.

22.3. Nel caso di pluralità di amministratori delegati, questi potranno agire disgiuntamente o congiuntamente, con relativa firma sociale, conformemente a quanto stabilito nell'atto costitutivo o nella delibera di nomina o delega.

#### **23. Compensi degli amministratori.**

23.1. Agli amministratori spetta, oltre al rimborso delle spese sostenute per l'esercizio delle loro funzioni, una indennità annua complessiva, anche sotto forma di partecipazione agli utili, che verrà determinata dai soci, in occasione della nomina (o successivamente) con apposita decisione.

23.2. Nel caso la Società sia amministrata da un consiglio di amministrazione, la remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è stabilita dal consiglio stesso, sentito il parere del collegio sindacale, se nominato.

23.3. I soci possono anche determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche.

## **Titolo V - Controllo**

### **24. Organo di controllo.**

24.1. Quando la legge prevede l'obbligo della presenza del collegio sindacale, esso esercita anche il controllo contabile ed è composto da tre sindaci effettivi e due supplenti, nominati e funzionanti a norma di legge.

La nomina dei sindaci e la determinazione della loro retribuzione, è fatta dall'assemblea ai sensi di legge nei casi previsti dall'art. 2477, II e III comma c.c., si applicano le disposizioni in tema di Società per Azioni.

## **Titolo VI - Recesso**

### **25. Recesso del socio.**

25.1. Il diritto di recesso compete:

25.1.1. ai soci che non hanno consentito al cambiamento dell'oggetto o del tipo di società, alla sua fusione o scissione, al trasferimento della sede all'estero, alla revoca dello stato di liquidazione, all'eliminazione di una o più cause di recesso previste dai presenti patti sociali, all'introduzione o rimozione di vincoli alla circolazione delle partecipazioni;

25.1.2. ai soci che non hanno consentito al compimento di operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto della società o una rilevante modificazione dei diritti attribuiti ai soci;

25.1.3. in tutti gli altri casi previsti dalla legge o dai presenti patti sociali.

25.2. L'intenzione del socio di esercitare il diritto di recesso, nei casi previsti al precedente art. 25.1, dovrà essere comunicata all'organo amministrativo mediante qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, che dovrà pervenire alla Società entro 15 giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della delibera che legittima il diritto di recesso; se il fatto che legittima il recesso è diverso da una deliberazione da iscriverne al registro delle imprese, esso è esercitato entro 30 giorni dalla sua conoscenza da parte del socio. Le partecipazioni del recedente non possono essere cedute. Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia, se la Società revoca la delibera e/o la decisione che lo legittima, ovvero se l'assemblea dei soci delibera lo scioglimento della Società.

25.3. I soci che recedono dalla Società hanno diritto di ottenere il rimborso della propria partecipazione al valore da determinarsi ai sensi dell'art. 2473 cod. civ.

## **Titolo VII - Esercizio sociale - Bilancio - Utili**

### **26. Esercizio sociale, Bilancio, Distribuzione degli utili.**

26.1. L'esercizio sociale si chiude il 31 dicembre di ogni anno.

26.2. L'organo amministrativo redige, nei modi e nei termini di legge, il bilancio da sottoporre all'approvazione dell'assemblea. L'assemblea per l'approvazione del bilancio deve essere convocata almeno una volta l'anno, entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, ovvero 180 (centottanta) giorni, se particolari esigenze lo richiedono. In quest'ultimo caso gli amministratori, nella relazione prevista dall'art. 2428 c.c., devono indicare le ragioni della dilazione.

26.3. Gli utili netti annuali, dedotto il cinque per cento da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, saranno destinati secondo le deliberazioni dell'assemblea.

## **Titolo VIII - Scioglimento - Liquidazione**

### **27. Scioglimento e liquidazione.**

27.1. Addivenendosi per qualsiasi causa allo scioglimento della Società, l'assemblea delibera il numero e le persone dei liquidatori.

27.2. Lo stato di liquidazione potrà essere revocato in qualunque momento, purché la relativa delibera venga assunta con le maggioranze previste per la modifica del presente statuto.

## **Titolo IX - Disposizioni finali**

### **28. Rinvio.**

28.1. Per tutto quanto non previsto nel presente statuto, si fa espresso riferimento al codice civile ed alle leggi speciali vigenti in materia.»

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide, suite à la résolution qui précède, de révoquer le mandat de l'actuel gérant, et décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un gérant unique pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux prenant fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôre le 30 juin 2013, à savoir:

Dott. Fabio Pepe, né à Taranto (TA) Italie, le 5.8.1961, demeurant professionnellement au 31, Via Nicotera, I-00195 Roma codice fiscale PPE FBA 61L05 L049Y.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique décide de conférer au gérant ci-avant nommé, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relati-

vement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

*Septième résolution*

L'associé unique décide de conférer à Monsieur Marco Sterzi, conseiller économique, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

*Huitième résolution*

L'associé unique décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Rome (Italie).

*Déclaration Pro Fisco:*

L'assemblée constate que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, actes civils le 7 juin 2011, RED/2011/1130. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Redange-sur-Attert, le 11 juin 2011.

Référence de publication: 2011089232/599.

(110100769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

**Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 735.475,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.883.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 27 juin 2011*

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011103675/29.

(110117770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

---

**Isar Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098434/11.

(110112224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**IBG VERSICHERUNGSMAKLER s.à.r.l. (Internationale Beratungsgesellschaft für Versicherungen), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 94.034.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 14/07/2011.

Référence de publication: 2011098436/11.

(110112432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Knightlights Property International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.499.

*Extraits des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 juin 2011*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler les mandats suivants:

- Monsieur Pierre METZLER, résidant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; en qualité d'administrateur
- Monsieur François BROUXEL, résidant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; en qualité d'administrateur
- Madame Deirdre FOLEY, résidant au 26 Hollybank Avenue Upper, Ranelagh, Dublin 6, Irlande; en qualité d'administrateur
- Monsieur David ARNOLD, résidant Four Seasons Hotel, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande; en qualité d'administrateur
- Monsieur Brendan O'MARA, résidant à Homefield, Stillorgan, Co Dublin, Irlande; en qualité d'administrateur
- KPMG Audit ayant son siège social actuel 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101096/21.

(110115823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Le Monde Entier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.264.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juillet 2011*

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
LE MONDE ENTIER S.A.  
Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011098498/15.

(110111896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**ICBS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.128.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011098437/11.

(110111325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Imalpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 32.818.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098440/10.

(110111584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Palamon Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.908.150,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 124.968.

---

Par résolutions circulaires signées en date du 6 juillet 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Pascal Roumigüé, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant, avec effet immédiat

2. Nomination de Gaël Sausy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098614/15.

(110111274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Aerium Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 96.764.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011102265/9.

(110116668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---